

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 11 SEPTEMBRE 2017, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. NORMAND VACHON.**

---

Sont présents :

Normand Vachon, Maire  
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1  
Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Joanne St-Amour Sanscartier, conseillère, siège #3  
John Kane, conseiller, siège #4  
Robert Bertrand, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6

Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur
  - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
  - 6.3 Rapport de suivi du directeur général
7. TECQ 2014-2018
8. ÉTUDE HYDRAULIQUE ET ÉTUDE DE STABILITÉ D'UN CHEMIN TEMPORAIRE – CHEMIN BURKE
9. TRAVAUX DE STABILISATION – CHEMIN SOMERS
10. DEMANDE D'UN TAUX DE TAXATION UNIFORMISÉ CSCV ET WESTERN QUÉBEC
11. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2017-08 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 000 \$ POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA MISE AUX NORMES DU CHEMIN DES LIBELLULES DANS LE BUT DE SA MUNICIPALISATION
12. PARTICIPATION AU PROJET DE DÉPLIANT D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PAPINEAU
13. MTMDT
14. TRAVAUX POUR CHEMIN BURKE – VOIE DE CONTOURNEMENT (TEMPORAIRE)
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 3. ORDRE DU JOUR

2017-09-091

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par John Kane et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

2017-09-092

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Robert Bertrand, **APPUYÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

## 5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2017-09-093

**Comptes à payer au 31 août**

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
10636	2963-2072 Québec INC	Ordures et recyclage	5 949.96 \$
10637	Robert Maloney	Inspections mensuelles camion 410 et 610	207.00 \$
10638	Fonds de l'information financière	Mutations X 6	24.00 \$
10639	Robert Bertrand	Frais de déplacement aller(conseil des maires)	18.70 \$
10640	MRC de Papineau	Quote-part 3 <sup>e</sup> versement	18 522.81 \$
10641	Imprimerie de Papineauville	Photocopies	52.36 \$
10642	Tim Lalonde	Cellulaire	66.42 \$
10643	Servitech	Maintien d'inventaire et tenue à jour du rôle	9 548.70 \$

10644	Martin Cousineau (petite caisse)	Fournitures	77.98 \$
10645	Association des propriétaires du lac Long	Location du pavillon pour BBQ	500.00 \$
10646	Dépanneur Mauzeroll	Timbres	36.28 \$
10647	Transport Michel Deschamps & Fils	Niveleuse août + transport de blocs de béton	1 871.79 \$
10648	Twin Equipment	Interrupteur de porte ouverte	268.94 \$
10649	Pièces Piché	Urée pour diesel 10l.	25.18 \$
10650	Aréo-Feu	Haches, pied de biche et chargeur	1 932.03 \$
10651	Groupe DL	Archivage août	57.49 \$
10652	Michael Carson	Frais de déplacement juillet- août	172.86 \$
10653	Waste Management	Ordures 3.9T + 4.84T + 5.1T + 6.73T + 7.03T	2 405.01 \$
10654	Sylvain Laframboise	Frais de déplacement (Inspection des bornes sèches)	30.96 \$
10655	Ian de Cotret Brazeau	Fournitures pour pique-nique 2017	64.09 \$
10656	Labrador	Refrigerateur d'eau	6.72 \$
10657	Les Entretien Touchette	Tonte de gazon juillet	758.84 \$
10658	Carmen Doyon	Aide aux familles	100.00 \$
10659	Susan Lalonde	Mise en enveloppe (avis divers)	330.00 \$
10660	Dufresne, Hébert, Comeau	Perception de taxes municipales (recouvrement)	183.96 \$
10661	WSP Canada	Honoraires d'analyse de stabilité du ch. Burke 2 <sup>e</sup> paiement (50%)	9 571.67 \$
10662	Jeffery Sellers	Frais de déplacement pour visites résidentielles	10.32 \$
10663	Optima	Pancarte municipale	6 105.17 \$
10664	Robert Bertrand	Frais de déplacement, retour (conseil des maires)	18.71 \$
10665	Groupe ABS	Contrôles lab TECQ	5 102.69 \$
		<b>Total</b>	<b>64 020.64 \$</b>

## Comptes payés au 31 août

Paiements internet		
Fournisseur	Description	Montant
RCAP	Location du télécopieur	122.22 \$
Bell Canada	Téléphone	35.26 \$
AGENCE DE REVENU DU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR 106982101RP0001	1 165.65 \$
MINISTERE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR 106982101RP0001	2 912.17 \$
Fonds de solidarité FTQ	Paiement mensuel à la FTQ (REER avec participation de l'employeur)	769.24 \$
Visa Desjardins	Cellulaire DG, SAQ et Dollarama pour pique-nique, carburant	584.74 \$
	<b>Total</b>	<b>5 589.28 \$</b>
<b>Paies</b>		
Date		Montant du dépôt direct
10 août		3 384.49 \$
24 août		5 666.23 \$
	<b>Total</b>	<b>9 050.72 \$</b>
	<b>Grand total</b>	<b>78 660.64 \$</b>

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

**IL EST PROPOSÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Renée Giroux et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité

## 6. RAPPORTS

### 6.1 Rapport de l'inspecteur

#### Permis délivrés

Numéro	Adresse	Nature	zonage	commentaires
2017-0801	55, ch. des Basses-Chutes	Construction	14-V	Maison
2018-0702	213, chemin Walker	Construction	5-V	Maison
2017-0703	213, chemin Walker	Installation septique	5-V	
2018-0704	111, chemin Mcdonnell	Installation septique	14-V	
2018-0705	245, chemin Walker	Mur de soutènement	5-V	
2018-0706	50, chemin Desjardins	Rénovation	3-Ade	

## 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-17-08-008	Lochaber Ouest	Incendie de Garage
F-17-08-009	Mulgrave et Derry	Feu Arbre sur Fil.

## 6.3 Rapport de suivi du directeur général

Résolution	Description	Responsable	Réalisé	En cours
2017-05-051	Construction du pavillon	DG		X

## 7. TECQ 2014-2018

### 2017-09-094

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier et résolu que :

1. la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

3. la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
6. la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés réels d'un montant de 290 316,67 \$ et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

## **8. ÉTUDE HYDRAULIQUE ET ÉTUDE DE STABILITÉ D'UN CHEMIN TEMPORAIRE – CHEMIN BURKE**

**2017-09-095**

**ATTENDU QU'UN** contrat dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré;

**ATTENDU QUE** la Direction du rétablissement du Ministère de la Sécurité publique demande à la municipalité de mandater une firme d'ingénieurs spécialisés en hydraulique afin d'évaluer le comportement hydraulique du cours d'eau;

**ATTENDU QUE** ces travaux et tous les autres qui suivront en lien avec les glissements de terrain du chemin Burke sont couverts par le décret numéro 495-2017 du 16 mai 2017 intitulé Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017;

**ATTENDU QUE** la Direction du rétablissement du Ministère de la Sécurité publique permet à la municipalité de mandater une firme d'ingénieurs afin d'analyser la stabilité d'un chemin temporaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Robert Bertrand, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu que ce conseil autorise le directeur général à procéder par contrat de gré à gré pour ladite étude avec la firme d'ingénierie WSP Canada Inc. au montant de 10,300\$ avant taxes.

La participation financière de la municipalité pour cette fin sera prise à même le surplus libre de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

## **9. TRAVAUX DE STABILISATION – CHEMIN SOMERS**

**2017-09-096**

**ATTENDU QU'UN** contrat dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'avoir recours à un sous-traitant pour des travaux de stabilisation (empierrement et reprofilage de fossé) sur le chemin Somers;

**IL EST PROPOSÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu que le conseil autorise le directeur général à procéder par contrat de gré à gré pour lesdits travaux de stabilisation du chemin Somers avec Construction Curtis Lavell au montant de 5 072 \$ avant taxes.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Adoptée à l'unanimité

## **10. DEMANDE D'UN TAUX DE TAXATION UNIFORMISÉ CSCV ET WESTERN QUÉBEC**

**2017-09-097**

**ATTENDU QUE** le taux de taxation de la CSCV est beaucoup plus élevé que celui de la commission scolaire Western Québec;

**ATTENDU QUE** tous les citoyens, n'ayant pas d'enfant fréquentant une école, peuvent choisir de payer leurs taxes à l'une ou l'autre des commissions scolaires;

**ATTENDU QUE** cette situation peut causer la fermeture de certaines écoles de la CSCV dans notre région;

**ATTENDU QUE** certaines régions dans la province de Québec bénéficient d'un taux uniformisé;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par John Kane, **ET** résolu **QUE** ce conseil demande au Gouvernement du Québec que la loi soit modifiée afin qu'un taux de taxation uniformisé soit imposé à toutes les commissions scolaires présentes dans notre région.

Adoptée à l'unanimité

## **11. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2017-08 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 000 \$ POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA MISE AUX NORMES DU CHEMIN DES LIBELLULES DANS LE BUT DE SA MUNICIPALISATION**

**2017-09-098**

**ATTENDU** la volonté du conseil de municipaliser le chemin des Libellules;

**ATTENDU QU'**afin de municipaliser le chemin des Libellules, une mise aux normes dudit chemin est nécessaire;

**ATTENDU QUE** les dépenses de 4000\$ pour l'élaboration des plans et devis seront aux frais des propriétaires d'immeuble ayant frontage sur le chemin des Libellules;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement numéro 2017-08 (résolution 2017-08-087) a été adopté lors de la séance du conseil du 7 août 2017;

**ATTENDU QU'**un avis de motion (AM 2017-08-01) a été donné par le conseiller, M. Robert Bertrand, lors de la séance du conseil du 7 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau et résolu :

**QUE** le règlement d'emprunt portant le numéro 2017-08 de la municipalité de Mayo intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2017-08 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 000 \$ POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA MISE AUX NORMES DU CHEMIN DES LIBELLULES DANS LE BUT DE SA MUNICIPALISATION » est adopté.

(Le texte déposé comme document de consultation fait partie intégrante de la résolution)

Adoptée à l'unanimité

## **12. PARTICIPATION AU PROJET DE DÉPLIANT D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PAPINEAU**

### **2017-09-099**

**ATTENDU QUE** la MRC de Papineau projette de concevoir un dépliant qui sera distribué dans chaque logement des municipalités participantes afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

**ATTENDU QUE** le programme Amélioration de la performance – édition 2017 de Tricentris offre une subvention de 0,50\$ par citoyen afin de mettre en place des projets visant à améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables issues de la collecte sélective;

**ATTENDU QU'**une demande a été acheminée à la municipalité de Mayo afin de participer à ce projet commun et d'accepter que la subvention du programme « Amélioration de la performance – édition 2017 soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

**ATTENDU QU'**un nombre minimal de municipalités doit participer afin de s'assurer de la viabilité du projet;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Robert Bertrand et résolu :

**QUE** la municipalité de Mayo participe au projet de réalisation et de distribution d'un dépliant afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

**QUE** la municipalité de Mayo accepte que la subvention du programme Amélioration de la performance – édition 2017 de TRICENTRIS soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

**QUE** la municipalité de Mayo ne fera pas de demande au programme Amélioration de la performance – édition 2017 de TRICENTRIS;

**ET QUE** Monsieur Martin Cousineau, soit mandaté pour assurer un suivi dudit projet et de compléter tous les documents qui lui sont associés.

Adoptée à l'unanimité

### **13. MTMDET**

#### **2017-09-100**

**ATTENDU** la demande faite au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) l'an dernier (résolution 2016-07-79);

**ATTENDU QUE** la municipalité a communiqué à trois reprises depuis le printemps afin d'assurer la coupe d'arbres et arbustes dans les fossés le long de la route 315 sur le territoire de Mayo;

**ATTENDU QU'**il est devenu urgent de faire les travaux, le MTMDET n'ayant toujours pas fait les travaux;

**IL EST PROPOSÉ** par John Kane, **APPUYÉ** par Renée Giroux, **ET résolu QUE** ce conseil autorise le Directeur général à faire exécuter par nos employés les travaux requis et à facturer les coûts desdits travaux au MTMDET.

Adoptée à l'unanimité

### **14. TRAVAUX POUR CHEMIN BURKE – VOIE DE CONTOURNEMENT (TEMPORAIRE)**

#### **2017-09-101**

**ATTENDU QU'**un contrat dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'avoir recours à un sous-traitant pour des travaux de voie de contournement (temporaire) vis-à-vis le pourtour de l'effondrement du chemin Burke;

**ATTENDU QUE** la Direction du rétablissement du Ministère de la Sécurité publique permet à la municipalité les travaux pour un chemin temporaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Robert Bertrand, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET résolu QUE** ce conseil autorise le Directeur général à procéder par contrat de gré à gré pour lesdits travaux de voie de contournement (temporaire) du chemin Burke avec Construction Curtis Lavell au montant de 9,543.09 \$ avant taxes et ce, seulement lorsque la municipalité aura reçu une lettre de recommandation de la stabilité du chemin temporaire de la part de la firme d'ingénierie WSP (résolution # 2017-09-095).

La participation financière de la municipalité pour cette fin sera prise à même le surplus libre de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2017-09-102**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Robert Bertrand, **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Normand Vachon,  
Maire

Martin Cousineau,  
Secrétaire-trésorier